

Compte rendu de la séance du mardi 11 décembre 2018

Convocation du 07 décembre 2018

Ordre du jour:

- 1 - Décision modificative Budget Général
- 2 - Convention de maintenance et d'astreinte C.P.S Eau
- 3 - Cession bâtiment Caserne des Pompiers
- 4 - Révision PLUI
- 5 - Cession terrain Marc Jérôme
- 6 - Délibération suite aux intempéries du 15 Octobre 2018
- 7 - Délibération Trifyl tassage des Ordures Ménagères
- 8 - Intégration Commune de St Salvi de Carcavès et du nombre de conseillers communautaires
- 9 - Délibération Impasse des Chalets
- 10 - Délibération validation modification statuts du SIVOM
- 11 - Tarif Réseau de Chaleur
- 12 - Cession parcelle Communale
- 13 - Questions diverses

Présents : Alain BARTHES, Serge CAZALS, Nicolas CROS, Jérôme DELSOL, Cécile GRIMAUD ARNAUD, Claire LATGER

Absents avec procuration : Odile BONNEAU MOURALIS par Jérôme DELSOL, Marie Line CAUQUIL CHAMBERT par Claire LATGER, Jean Louis DUCROS par Alain BARTHES, Alexandre TREMOULET par Nicolas CROS

Absents excusés :

Absents : Laura VASCO

Secrétaire de la séance : Monsieur Serge CAZALS

Validation du Procès-Verbal du 15 novembre 2018 : VOTE : 10 POUR

Avant de débiter le premier ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de traiter deux dossiers urgents concernant l'ONF. Le conseil valide sa demande.

Travaux concurrentiels et Office National des Forêts

Monsieur le Maire expose :

VU le Code forestier

VU l'article 26 de la charte de la forêt communale

CONSIDERANT que les collectivités font appel aux prestataires de leur choix, dans le respect des règles de la commande publique, pour tous travaux et services y compris ceux réalisés en forêt communale relevant du régime forestier ;

CONSIDERANT le CA de l'ONF du 29 novembre 2018, où les représentants des communes forestières ont voté contre le budget de l'ONF jugeant qu'il allait à l'encontre de l'intérêt des communes

CONSIDERANT le CA de l'URCOFOR Occitanie du 4 décembre 2018, où les présidents des communes forestières d'Occitanie se sont positionnées en faveur du boycott des travaux confiés à l'ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE le recours à d'autres entreprises ou prestataires que l'ONF pour la réalisation de services et travaux sur le territoire de la commune, que ces travaux concernent la forêt communale ou tout autre domaine.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et notamment les consultations et le choix d'entreprises.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune

Monsieur le Maire expose :

VU le Code forestier

VU l'Article 6.1 du contrat d'objectif et de performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office national des forêts, pour la période 2016-2020.

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encontre de l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités lors du CA de la fédération nationale des communes forestière le 13 décembre 2017

CONSIDÉRANT le CA de l'ONF du 29 novembre 2018, où les représentants des communes forestières ont voté contre le budget de l'ONF jugeant qu'il allait à l'encontre de l'intérêt des communes

CONSIDÉRANT le CA de l'URCOFOR Occitanie du 04 décembre 2018, où les présidents des communes forestières d'Occitanie se sont positionnés contre l'encaissement des recettes de ventes communales par l'ONF au détriment des communes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune par l'intermédiaire de son trésorier-payeur-général

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et notamment tout document visant à conforter la direction des finances publiques dont dépend la commune dans l'exécution de cette mission au profit des communes.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

1/ Décision modificative Budget Général

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles 739211 (Attributions de compensation) du Budget « Commune » ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Libellé	DEPENSES	RECETTES
739211	Attribution de compensation	+ 32 500 €	
022	Dépenses imprévues	- 25 000 €	
615231	Entretien, réparations voiries	- 7 500 €	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Où cet exposé, le conseil municipal valide cette décision modificative.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

2/ Convention de maintenance et d'astreinte C.P.S. Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de Maintenance et d'astreinte avec la société C.P.S. Eau représenté par Jonathan SENEGAS.

Les prestations proposées sont les suivantes : 1 visite d'entretien Maintenance préventive, 12 visites d'inspection par an, Contrôle de l'installation selon 11 points, rapport de visite et formation des agents pour un montant total de 13132.80 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer le contrat avec la société C.P.S. Eau.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

3/ Cession bâtiment caserne des Pompiers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de céder la caserne des Pompiers au SDIS du Tarn. Il informe l'assemblée qu'il faut faire appel à un géomètre. Les frais de ce dernier seront à payer à part égale et que les frais notariés seront à la charge du SDIS.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'entamer toutes les démarches nécessaires :

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

4/ Révision PLUI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le passage en PLUI aura lieu en 2020. La commune possède beaucoup de zone en AU et de nombreuses incohérences sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les démarches afin de réviser ce PLU.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

5/ Cession terrain Monsieur et Madame MARC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'avancée du dossier de la cession d'une partie de la parcelle section F631 à Monsieur et Madame MARC Jérôme. La dernière étape étant de prendre rendez vous chez le notaire afin de finaliser cette vente.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal à entamer les démarches et à signer tout document relatif à cette cession.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

6/ Dossier Dotation de solidarité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux intempéries du 15 Octobre 2018, la Mairie peut faire une demande de dotation de solidarité auprès de la Préfecture afin d'obtenir une aide pour la remise en état des infrastructures endommagées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de signer les documents concernant ce dossier.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

7/ Délibération Trifyl tassage des ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle que la déchetterie et le quai de transfert sont mis à disposition de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc qui a décidé d'en confier la gestion à Trifyl depuis le 1^{er} janvier 2017.

Afin de limiter le nombre de rotation, il faut tasser régulièrement les bennes d'ordures ménagères. Le rythme est de deux fois par semaine, sauf en juillet et août où il faut tasser plusieurs fois selon le besoin.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Anglès doit s'engager à effectuer l'arrangement et le tassage des bennes à ordures ménagères avec un tractopelle ou tout autre équipement adapté, sur demande écrite de Trifyl, transmise au moins 48h avant la date souhaitée.

Une convention liant les deux parties doit être signée afin de continuer à effectuer cette prestation.

Un montant forfaitaire de 4 000 € TTC par an sera facturée à Trifyl par le biais d'un titre de recette.

Il est précisé que de manière exceptionnelle, la mairie d'Anglès pourra effectuer d'autres interventions à la déchetterie. Ces prestations seront facturées au temps passé sur la base de 60 € TTC/Heure.

Ces prestations ne sont pas soumises à TVA.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec TRIFYL selon les conditions fixées précédemment et tout document relatif à cette décision.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

8/ Intégration Commune de St Salvi de Carcavès et modification du nombre de conseillers communautaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intégration de la Commune de St Salvi de Carcavès à la Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2019 ce qui augmentera le nombre de conseillers communautaires.

LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE / UNANIMITE

DECIDE de fixer à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc selon la répartition suivante, correspondant au droit commun :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE EN VIGUEUR AU 01/01/19 (populations légales 2016)	NOMBRE DE CONSEILLERS
LACAUNE	2 507	10
LA SALVETAT-SUR-AGOÛT	1 131	4
MURAT-SUR-VÈBRE	832	3
VIANE	538	2
ANGLES	508	2
FRAISSE-SUR-AGOUT	338	1
NAGES	327	1
MOULIN-MAGE	308	1
ROSI	295	1
BARRE	206	1
CASTANET-LE-HAUT	202	1
ESPERAUSSES	172	1
GIJOUNET	125	1
LE SOULIE	127	1
BERLATS	104	1
LAMONTELARIE	74	1
SAINT SALVI DE CARCAVES	72	1
CAMBON-ET-SALVERGUES	48	1
ESCROUX	50	1
SENAUX	33	1
TOTAL	7 997 habitants	36

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour signer tout document relatif à cette intégration et à cette augmentation de conseillers.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

9/ Délibération Impasse des Chalets

Ordre du jour reporté à un prochain conseil

10/ Validation modification statuts du SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM de BRASSAC en date du 28 novembre 2018 portant modification des statuts.

Après en avoir délibéré, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la modification des statuts comme proposée dans la délibération du SIVOM de BRASSAC.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

11/ Tarif Réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la chaufferie bois permet de chauffer une partie des bâtiments communaux mais aussi des bâtiments privés. Il indique qu'il convient de fixer ou de maintenir le tarif pour la saison de chauffe 2018-2019.

Pour rappel SAISON 2017-2018

Prix du KW/h : 0.12 € HT

Tranches par KW (Puissance calorifique de la chaudière)	PRIX ABONNEMENT ANNUEL	
	€UROS HT	€UROS TTC
De 10 à 20 KW	420.00	443.10
De 21 à 40 KW	1020.00	1076.16
De 41 à 100 KW	2460.00	2595.36
> à 100 KW	5220.00	5507.16

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de maintenir le prix de vente du KW/h et de l'abonnement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

12/ Cession parcelle communale

Monsieur le Maire expose le cas de la terrasse du café de Monsieur et Madame Chazottes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la cession d'une partie de la voirie communale (environ 8mx2m) en faveur de Monsieur et Madame Chazottes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil d'engager les démarches nécessaires à cette cession.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

13/ Questions diverses

a/ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a donné l'autorisation à Monsieur Marc CABROL de couper 4 arbres empiétant sur sa propriété.

b/ Monsieur le Maire présente le premier devis reçu de la SCOP SO.LA.CO T.P concernant la deuxième tranche de changement des canalisations en plomb ainsi que le changement de certains compteurs. Il signale que d'autres devis sont en attente.

c/ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un problème soulevé par les locataires de la Maison des soins concernant la facturation de l'eau. Après une réunion avec l'ensemble des professionnels, il signale qu'un arrangement a été trouvé. La consommation de l'eau sera prise en charge par la commune, en contre partie le loyer sera augmenté de 5 € mensuellement.

d/ Monsieur le Maire présente les deux devis concernant la remise en peinture de la salle sous la Mairie ainsi que de la salle polyvalente. Il s'agit de la société Gaston frères et de la société Ricard. Après en avoir discuté, le conseil a choisi le devis de la société Gaston pour la salle sous la Mairie pour un montant de 4270.34 € et de la société Ricard pour la salle polyvalente pour un montant de 18258.00 €. Monsieur le Maire demande à ce que les travaux soient faits rapidement afin de ne pas perturber la location des salles et donc de pénaliser les usagers.

e/ Madame Claire LATGER demande si cette année les décorations de Noël sont fournies par la Communauté de communes. Le Maire informe le Conseil que les

décorations de Noël ont été louées à l'entreprise Arnaud Electricité de Mazamet et que les employés procéderont à leur installation.

f/ Monsieur Jérôme DELSOL demande des informations sur la cession du Jumpy. Monsieur le Maire l'informe que depuis le précédent conseil il n'y a pas eu d'avancée.

g/ Monsieur Jérôme DELSOL demande des informations sur l'avancement du dossier concernant l'ancien marché couvert. Monsieur le Maire l'informe que l'étude du projet est sur le point de s'achever.

h/ Monsieur Jérôme DELSOL questionne Monsieur le Maire sur la réunion avec les associations concernant la création d'un local commun pour les associations. Monsieur le Maire précise que l'ensemble des présidents des associations présents à la réunion sont d'accord pour la création de ce local à l'ancienne poste. Ce local offre la possibilité d'un espace de stockage non négligeable. Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis ont été demandés à Stéphane BERTRAND pour créer 2 WC et faire quelques travaux de réfection (création de cloison, ...). Madame Claire LATGER demande à ce que les arrangements soient simples et "universel". Monsieur le Maire soulève deux points à éclaircir : l'entretien de ce local et la gestion de l'occupation de ce local par les associations.

La séance a été levée à 23h15